

# Salariés inaptes... Licenciés ou reclassés ?

## Tout va dépendre de la mobilisation des salariés !

Un salarié de l'équipe B est en train de se faire tranquillement licencier « reclasser en externe » par le RRH de l'usine (*l'homme qui ne vous veut que du bien – Une fois qu'il vous a aidé, vous la direction n'a plus de problèmes !*)

**Et comme par hasard, une nouvelle fois l'attaque se déroule en pleine période de congés estivaux !** Période où normalement les salariés profitent seulement des joies de la vie pas de travail, pas de soucis, des loisirs, de la détente !)

La direction se montre prévenante, aidante, mais affiche une pression forte pour que le salarié accepte de partir travailler ailleurs qu'à Verallia !

### Extraits du mail du RRH au salarié :

- Il est important que vous ayez une ouverture d'esprit plus forte qu'aujourd'hui
- **notre rôle est de vous conseiller** afin de trouver la meilleure solution de reclassement pour vous.
- **Nous ne souhaitons pas vous voir fermer la porte d'un possible reclassement externe** car nous vous avons indiqué qu'un reclassement interne peut être très compliqué à trouver. Si cela devait se confirmer, je vous ai indiqué qu'un **licenciement pour inaptitude ira très vite (1 mois environ)** et nous ne pourrions pas à ce moment-là vous aider avec des actions du type bilan de compétence.
- Il est important pour vous, **de pouvoir dès maintenant**, travailler sur toutes les solutions possibles. Nous privilégions la solution interne, mais comme indiqué lors de notre RDV, je vous ai également dit que malheureusement nous ne sommes pas magicien.
- **Nous nous laissons les mois de juillet et août afin de trouver une solution** mais **dès début septembre**, nous organiserons un RDV afin de **statuer sur les suites à donner de manière définitive**.

**Ça se passe comme ça chez Verallia !** Une salariée a déjà été licenciée pour inaptitude après un accident du travail par le même RRH qui s'est montré très prévenant avec elle jusqu'au dernier entretien, avant de lui laisser 15 jours et de la licencier avec aucune aide à reclassement externe, et un petit mot lui disant que si elle n'était pas contente de son indemnité elle n'avait qu'à aller aux Prud'hommes pour demander plus !!!

Ils n'ont plus aucune limite ! La seule limite qu'ils auront, c'est celle que leur imposeront les salariés par la lutte !

**Défendre ce salarié aujourd'hui, c'est vous défendre vous demain !**

**La CGT espère que les autres syndicats vont se mobiliser** puisque certain-e-s d'entre eux ont été reclassés et ont encore leur emploi et leur salaire aujourd'hui grâce à la solidarité collective des salariés.

Le RRH a écrit un accord sur la sécurité en cas de grève qui va jusqu'au 31 août. Cet accord prévoit que les salariés du soufflage sont réquisitionnés pour faire tourner les machines. Accord signé par les syndicats UNSA et CFDT.

La CGT appelle les salariés du soufflage à faire grève jusqu'à l'obtention d'une solution de reclassement qui soit acceptée par le salarié.